

Quelles sont les procédures pour l'ouverture d'un ERP?

Les procédures à suivre pour l'ouverture au public d'un ERP

Selon l'article R.123-46 du CCH, le Maire autorise l'ouverture par arrêté pris après avis de la Commission de Sécurité compétente. Cet arrêté est notifié directement à l'exploitant soit par voie administrative, soit par lettre recommandée avec avis de réception; une ampliation en est transmise au Préfet.

